

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 13 novembre 2013, à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT ABSENTS : Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h30.

RÉSOLUTION 7478-11-2013
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Financement des règlements d'emprunt 217-2013 (remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Principale, réfection de chaussée et lien piétonnier) et 219-2013 (amélioration du réseau routier 2013)
4. Acceptation d'une offre pour le financement des règlements d'emprunt 217-2013 et 219-2013
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7479-11-2013

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 217-2013 (REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE, RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET LIEN PIÉTONNIER) ET 219-2013 (AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2013)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré souhaite emprunter par billet un montant total de 845 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
219-2013	300 000 \$
217-2013	545 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 845 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 217-2013 et 219-2013 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier ;

QUE les billets soient datés du 20 novembre 2013 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	30 400 \$
2015.	31 400 \$
2016.	32 400 \$
2017.	33 500 \$
2018.	34 700 \$(à payer en 2018)
2018.	683 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 novembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 217-2013 et 219-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7480-11-2013

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

QUE la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 20 novembre 2013 au montant de 845 800 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 217-2013 et 219-2013, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

30 400 \$	3.22 %	20 novembre 2014
31 400 \$	3.22 %	20 novembre 2015
32 400 \$	3.22 %	20 novembre 2016
33 500 \$	3.22 %	20 novembre 2017
712 100 \$	3.22 %	20 novembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 7481-11-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert de lever la présente séance spéciale à 18h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER

Pierre Poirier
Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Jacques Brisebois
Directeur général